

M. SPENCE: Cela ne se voit que dans la province de Québec.

M. McLEAN (Melfort): Mes honorables collègues pensent-ils qu'ils pourront garder des usines en Ontario, si celles du Québec produisent plus économiquement et plus rationnellement, pour vendre ensuite à meilleur marché? Ne voient-ils pas qu'ils se coupent eux-mêmes la gorge quand ils demandent un relèvement du tarif en faveur d'une telle industrie qui décline, de l'avis même de nos honorables vis-à-vis? Les ouvriers et les propriétaires de ces usines ont droit à toute ma sympathie; mais je désire surtout que la population puisse se procurer le plus de meubles, de la meilleure qualité et grâce à la dépense la moins considérable du produit de son labeur qu'il est possible.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

Reprise de la séance

M. le PRESIDENT: Le numéro en délibération est le numéro 519.

M. WALSH: J'entendais répondre à certaines remarques faites sur ce numéro, mais je sais que l'objet principal de la séance d'aujourd'hui, c'est de fournir les voies et moyens de clore la session. J'attendrai donc une autre occasion pour faire mes commentaires à ce sujet, alors que la Chambre accueillera plus volontiers l'expression de mes idées.

M. PERLEY (Qu'Appelle): Je serai bref. Il a été très intéressant d'écouter les honorables députés de l'Ouest dans cette petite manifestation d'obstruction en miniature, la dernière réaction d'un causus libéral, crois-je savoir. Il y a plusieurs numéros qu'ils eussent été plus avisés de discuter devant leurs représentants de premier plan. La discussion de certains de ces sujets eût été plus utile que les remarques sur le présent numéro. Les cultivateurs de l'Ouest ne s'intéressent pas beaucoup au droit sur les meubles ou au prix des meubles, par le temps qui court, parce que plusieurs d'entre eux n'ont pas les moyens de remplacer leurs vieux lits ou leurs vieux lavabos, et ainsi de suite. Mais ils s'intéressent beaucoup à un article important comme le sucre, par exemple.

M. le PRESIDENT: A l'ordre! L'honorable membre doit se borner à discuter le numéro en délibération.

M. PERLEY (Qu'Appelle): Depuis une couple de jours, une grande latitude a été accordée aux orateurs, quant à la discussion de certains numéros. Je serai bref, et si j'enfreins le règlement, je ne puis continuer mes commentaires, je suppose, mais le numéro [M. McLean (Melfort)]

à l'étude représente une charge considérable pour les consommateurs.

M. le PRESIDENT: Je dois insister pour que l'honorable député borne ses remarques au numéro discuté.

Le très hon. M. BENNETT: Je proteste contre cette inégalité de traitement. Peu importe que ce soit la dernière heure ou le dernier jour de la session, je proteste. Un autre député de l'autre parti a eu licence de parler du libre-échange et de tout, et maintenant, quand un député de notre parti fait quelques remarques sur un autre numéro pour établir une comparaison avec le numéro à l'étude, on le rappelle à l'ordre. J'entends revendiquer les privilèges de la députation, et si un privilège est accordé à un honorable membre il faut qu'il le soit aux autres. Le président n'a pas le droit de traiter les honorables députés avec une telle partialité.

M. le PRESIDENT: Je puis dire au chef de l'opposition que, ce matin, j'ai rappelé à l'ordre l'honorable représentant de Melfort. Je ne pense pas que le très honorable représentant fût à son siège...

Le très hon. M. BENNETT: Je suis entré après.

M. le PRESIDENT: ...quand j'ai rendu ma décision.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai écouté les remarques de l'honorable député de Melfort. Je ne sais pas ce qui s'est passé avant mon arrivée, mais je sais ce qui est arrivé après.

M. McLEAN (Melfort): Je dois protester contre cette allégation. A propos d'une question de privilège...

M. le PRESIDENT: A l'ordre!

M. PERLEY (Qu'Appelle): A propos du numéro concernant les meubles, je puis dire que les efforts...

Le très hon. M. BENNETT: Dites-le au sujet du bill.

M. TUSTIN: Venant d'une localité où se trouve située la plus ancienne fabrique de meubles du pays, je crois devoir signaler certains faits à l'attention du comité. On a beaucoup parlé au cours des délibérations de celui que l'on oublie, le consommateur, ainsi que de la proportion des importations de meubles au Canada. En 1929 nous avons importé des Etats-Unis pour 4 millions de dollars de meubles, soit plus de 25 p. 100 de la quantité vendue au Canada durant cette année-là. En 1930, le tarif douanier était relevé et les importations commencèrent immédiatement à décliner, de sorte qu'à la fin de 1934, la valeur